

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés: Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Habitat " Colorons le Pays "

L'opération «Colorons le Pays», opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008 ; depuis le début de l'opération, ce sont ainsi 541 779 € (toutes contributions confondues -Région, Département, Communautés de communes, Communes- participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 324 façades. Cette opération a généré 2 898 294 € de travaux sur les 90 communes bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays » et du projet de création d'un club des Mécènes à l'échelle du territoire.

La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façade.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 70 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Département de l'Hérault 35 000 €
- Communautés de communes..... 35 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/11/2016

034-253403554-20161028-2016_28_10_06-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_06-DE